



**Reg Andres, P.Eng. FCSCE**

President, Canadian Society for Civil  
Engineering

[president@csce.ca](mailto:president@csce.ca)

Tel: 514-933-2634, ext 2

**Bonjour**

La fin du mois d'août approche à grands pas et bientôt l'été 2013 sera un souvenir. L'un des aspects attrayants de la vie au Canada est le changement des saisons que nous vivons quatre fois dans l'année. Chacun des changements vient avec appréhension et anxiété. Il en est de même pour l'automne 2013. La capacité de combiner les efforts collectifs de tous les membres de la SCGC et en particulier de ceux qui ont offert leur temps pour occuper des postes de direction afin de réaliser des choses importantes pour la Société et pour les Canadiens est ce qui cause mon appréhension et mon anxiété pour ce premier changement de saison en tant que président.

**Anticipation des choses à venir**

Il y a peu d'activités officielles à rapporter. Le programme d'automne de la SCGC est en cours de planification. Les divisions et comités se préparent pour des conférences et ateliers dans leurs disciplines respectives. Alors que les étudiants se préparent pour le retour des classes, les jeunes dirigeants se préparent pour des événements tels que le concours des canoës de béton et le plus récent concours Capstone. Les régions et les sections planifient leurs réunions-souper, conférences et ateliers.

La Tournée nationale de conférences 2012-2013 de la SCGC a porté sur les résultats du premier Bulletin des infrastructures du Canada. Dr. Guy Félio qui fut le chef de projet de ce document historique a sillonné le pays pour présenter l'histoire du Bulletin. Deux sessions additionnelles sont prévues cet automne pour finaliser ce programme. Nick Larson, président du Comité du renouvellement des infrastructures de la SCGC qui a participé activement à l'élaboration du premier Bulletin fera ces deux dernières présentations. J'ai hâte de me joindre à Nick lors

de ces sessions aux Sections de London et Hamilton / Niagara afin de présenter une perspective sur la pertinence du Bulletin.

Il y a un certain nombre d'initiatives que le conseil d'administration est entrain de considérer à la suite des décisions prises lors de la dernière réunion du mois de juin. L'un des points en particulier concerne le besoin de mettre à jour notre règlement afin qu'il soit conforme à la législation actuelle sur les organismes à but non lucratif. D'autres articles de fonctionnement à réviser qui pourraient avoir un impact sur notre règlement sont aussi au programme du conseil.

Pour ce qui est de l'avenir, nous avons l'intention de concentrer le travail du conseil d'administration sur l'élaboration d'une stratégie détaillée de mise en application pour guider la SCGC dans la réalisation des buts et des objectifs de sa Vision 2020. Si vous avez lu ma dernière lettre (juillet 2013), vous aurez remarqué mon commentaire de conclusion à savoir qu'une grosse tâche nous attend. La base de ce commentaire s'inscrit dans une mission plus large pour la SCGC et pour le génie civil en général en matière de durabilité globale en infrastructures comme notre plateforme. La capacité de la SCGC d'influer sur la concrétisation de ce but réside dans sa capacité de réussir sa Vision 2020.

Vision 2020: un lien avec le passé

L'articulation d'une vision plus large pour les infrastructures n'est pas quelque chose qui a émergé durant ces deux ou trois dernières années. En 2003, la SCGC fut le chef de projet de la Carte routière technologique du réseau des infrastructures du Canada (CRT). Pas moins de 200 participants dans tout le Canada furent impliqués comme représentants d'organisations nationales et régionales, d'agences gouvernementales (fédérales, provinciales et municipales), d'universités, d'instituts de recherche et de réflexion et d'entreprises. Le résultat était une documentation consensuelle de 10 objectifs pour les systèmes d'infrastructures qui devaient être le centre d'intérêt des 10 années suivantes. Dix (10) recommandations spécifiques furent dégagées pour la réalisation des objectifs. Je pense que ce processus fut le début officiel de l'engagement de la SCGC en tant que leader dans le dossier national des infrastructures et constitue les prémices d'une compréhension de la nature d'une vision plus large.

Voici un fait bien intéressant! Le premier des 10 objectifs contenus dans la CRT, rédigée en 2003, était énoncé comme suit :

***Objectif no, 1 Inventaire et état des actifs*** - *Élaborer un inventaire fiable et accessible des infrastructures du Canada incluant leur localisation, leur état et leur évaluation pour une gestion intégrée des actifs.*

*Les municipalités, les propriétaires et exploitants canadiens ont actuellement des outils tels que les systèmes de positionnement global (GPS) et les systèmes d'information géographique (SIG). Durant la prochaine décade, ils seront encouragés à élaborer un inventaire intégré des infrastructures sur lequel seront*

*basés les interventions et les investissements dans les infrastructures publiques et qui aiderait tous les paliers du gouvernement dans leurs politiques et programmes de planification.*

En 2008, cinq ans plus tard, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a présenté ses Énoncés de pratiques recommandées intitulée Évaluation des immobilisations corporelles. Qui avait pensé que le premier objectif de la Carte routière technologique serait abordé par l'agence de comptabilité nationale ? Deux (2) ans après l'adoption de la pratique recommandée par le CCSP, nous avons réalisé la tâche importante et difficile de créer un inventaire et une évaluation à l'échelle nationale de tous les actifs possédés par les municipalités canadiennes. La valeur de l'atteinte de cet objectif a déjà commencé à porter des fruits en termes d'avancement des pratiques opérationnelles dans les organisations municipales en adoptant des plans de financement à long terme basés sur les principes de cycle de vie.

Qu'en est-il des neuf (9) autres objectifs ? Nous avons peut-être commencé à aborder certains d'entre eux, mais pas dans le cadre d'un processus coordonné à l'échelle nationale. Qu'en est-il des autres éléments d'un cadre national des infrastructures tel que suggéré dans la CRT? En plus de **la technologie et des innovations**, abordées dans la CRT, ce cadre comprend des questions de **politique et de normes** (c'est-à-dire les méthodes d'approvisionnement, les spécifications de performance et un cadre fiscal), **un cadre législatif** (c'est-à-dire la législation et la réglementation) et **les ressources** (c'est-à-dire incluant les aspects humain, financier, naturel et les ressources matérielles).

La CRT fut achevée en 2003 et devait être un document guide pour une période de 10 ans. Ces 10 années sont maintenant passées. Est-il temps de mettre à jour la CRT et ses objectifs ? Une mise à jour de la CRT doit-elle porter sur les autres éléments d'un cadre des infrastructures ?

Nous avons toujours besoin de travailler pour un consensus coordonné pour un plan d'action national sur les infrastructures !

Nous avons une grosse tâche devant nous ! Un changement saisonnier pour les infrastructures est tout proche !

### **Le saviez-vous?**

Dans cette partie de ma lettre je dois faire un rectification. Alors que j'ai reçu plusieurs commentaires sur la lettre de juillet (merci à tous), un commentaire d'un bon ami – Alistair Mackenzie – m'a rappelé une importante rectification. J'avais noté que la conférence Legget avait attribué la première définition du génie civil au premier président de l'ICE, Thomas Telford. En fait, la conférence Legget avait bien identifié Thomas Tregold comme l'auteur original de la définition du génie civil. Alistair m'a aussi avisé que l'ICE avait mis à jour la définition afin de renforcer le concept de durabilité. La mise à jour adoptée en 2007 est notée comme suit :

*Le génie civil est un art vital, travaillant avec les grandes forces de la nature pour la richesse et le bien-être de la société entière. Son trait essentiel est l'exercice de l'imagination pour créer les produits et procédés et former les personnes nécessaires pour créer et maintenir un environnement naturel et construit durable. Il requiert une large compréhension des principes scientifiques, une connaissance des matériaux et l'art de l'analyse et de la synthèse. Il requiert aussi de la recherche, un travail d'équipe, du leadership et des compétences en affaires. Un ingénieur civil est celui qui pratique tout ou partie de cet art.*

Merci, Alistair, pour la correction et la mise à jour. Merci à tous d'avoir répondu à ma lettre de juillet. Comme toujours, j'apprécie tous les commentaires.

Reg Andres, P.Eng. FCSCE